

Le Comité Syndical est convoqué au Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – 33, rue du Lavoir - Allonnes le  
**MERCREDI VINGT-SEPT OCTOBRE MILLE VINGT-ET-UN à 18 heures**

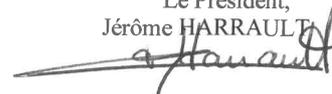
ORDRE DU JOUR

- Installation des nouveaux délégués de La Breille-les-Pins et Varennes-sur-Loire
- Participations communales 2021 au fonctionnement du Syndicat
- A85 : Echangeur de Brain-sur-Allonnes
- Marchés de Producteurs de Pays
- Affaires diverses

Le 21 octobre 2021

Le Président,

Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes - *salle du Conseil Municipal* - sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

**Etaient présents :**

- *Délégués titulaires* : HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice – *Commune de Brain sur Allonnes*, PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire – *Commune de La Breille-Les-Pins*, BERTIN Guy – *Commune de Neuillé*, TALLUAU Gilles (arrivé à 18h30) – *Commune de Varennes-sur-Loire*, MIGLIERINA Jean-François (départ à 18h50), DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*, NAUDIN Thierry – *Commune de Vivy*.
- *Déléguée suppléante avec voix délibérative* : BELLANGER Sylvie – *Commune de Varennes-sur-Loire*.
- *Déléguées suppléantes sans voix délibérative* : NEAU Maryvonne – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Annick – *Commune de Brain sur Allonnes*.

**Etaient absents et excusés :**

- *Délégués titulaires* : DELAUNAY Willy – *Commune de Neuillé*, JOUSSELIN Christine – *Commune de Varennes-sur-Loire*, BERTRAND Béatrice – *Commune de Vivy*.

**Secrétaire de séance** : BERTIN Guy.

**Assistait également à la réunion :**

- RAIMBAULT Jean-Luc – Secrétaire du SIVM.

**Changement de délégués des Communes de La-Breille-les-Pins et Varennes-sur-Loire**

DCS 2021-10-06 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 10/11/2021

Acte 5.3.1 Institution et vie politique – Désignation de représentants / Délégués au sein des intercommunalités (EPCI, syndicats mixtes)

M. le Président informe le Comité qu'à la suite des recompositions des Conseils Municipaux des communes de Varennes-sur-Loire et Villebernier, les Conseils Municipaux de ces collectivités ont procédé à la désignation de leurs nouveaux délégués au S.I.V.M.

Il s'agit de :

**Commune de La-Breille-les-Pins**

- délégués titulaires : PONCET Armelle  
VIRIEUX Marie-Claire
- délégué suppléant : FRÉMONT Yvonne

**Commune de Varennes-sur-Loire**

- délégués titulaires : TALLUAU Gilles  
JOUSSELIN Christine
- délégué suppléant : BELLANGER Sylvie

Le Comité Syndical prend acte de ces décisions et installe les nouveaux délégués en son sein.

**Contributions communales de fonctionnement du Syndicat au titre de 2020**

DCS 2021-10-07 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 10/11/2021

Acte 7.6.1 Finances locales – Contributions budgétaires / Contributions budgétaires des communes aux syndicats

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2021,

Sur proposition de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

Afin de subvenir aux besoins du Syndicat et de maintenir une marge de manœuvre financière pour les projets futurs d'investissement,

- décide, à l'unanimité de ses membres, de maintenir au titre de 2021, la cotisation annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, pour son fonctionnement, au montant de 1 euro par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

- dit que chaque commune devra délibérer sur l'acceptation de ce financement.

M. le Président donne également pour mémoire les participations 2021 de chacune des collectivités au titre de l'échéance de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de l'Anjou de 1.3 M€ en vue de participer au financement de l'extension de 30 lits de l'EHPAD du pays Allonnais :

Allonnes : .....	18 708.69 €
Brain-sur-Allonnes : .....	12 590.83 €
La-Breille-les-Pins : .....	3 738.00 €
Neuillé : .....	6 192.62 €
Varenes-sur-Loire : .....	11 432.05 €
Villebernier : .....	9 120.72 €
Vivy : .....	<u>15 942.57 €</u>
Total de l'échéance pour 2021 : .....	77 725.48 €

*Monsieur Gilles TALLUAU prend place au sein du Comité Syndical à 18h30.*

### **Autoroute A85 – Echangeur de « La Chaussée » à Brain-sur-Allonnes**

DCS 2021-10- ? reçue en Sous-préfecture de Saumur le 7/10/2021  
Acte 8.3 : Domaine et compétences par thème – Voirie

M. Guy BERTIN rappelle la délibération prise le 11 avril 2018 par le Comité Syndical selon laquelle ce dernier validait le maintien de la réalisation de l'échangeur de l'A.85 à la hauteur du lieudit « La Chaussée » sur la commune de Brain-sur-Allonnes par la société COFIROUTE – VINCI Autoroutes, concessionnaire de cette autoroute.

Il indique que la société VINCI Autoroutes souhaiterait de nouveau connaître la position des communes sur la réalisation de ce nouvel échangeur.

M. Yves BOUCHER, Maire de Brain-sur-Allonnes, explique qu'une sortie avait été prévue mais différée à la hauteur du lieudit « La Chaussée » sur la commune de Brain-sur-Allonnes. Cet échangeur était notamment envisagé pour desservir le site culturel régional de l'Abbaye Royale de Fontevraud puis rallier les villes de Loudun et Poitiers. L'emprise foncière nécessaire à cette infrastructure a été réservée lors des études et des procédures réglementaires préalables à la réalisation de l'autoroute A.85.

Il précise par ailleurs que cette nouvelle sortie devra nécessairement être suivie d'une déviation du bourg de Varenes-sur-Loire et surtout d'un nouveau pont sur la Loire car celui de Montsoreau, déjà non adapté à bon nombre de véhicules, ne pourra absorber le trafic nouvellement engendré et plus particulièrement celui des poids-lourds et camping-cars. Il faut dès à présent, selon lui, lier ce nouvel échangeur à la réalisation d'un nouveau pont sur la Loire afin qu'il en soit fait état dans les futurs débats et documents d'urbanisme des communes, de l'Agglomération, du Département, de la Région et de l'Etat. Ce dernier ne sera peut-être pas réalisé avant plusieurs années mais il aura pris date.

M. Guy BERTIN renchérit en mettant en évidence le facteur économique de cet aménagement dont le Pays Allonnais pourrait tirer profit avec éventuellement l'aménagement à proximité d'une zone d'activité ; le secteur devenant un emplacement stratégique.

Sur la base de ces propos, les autres élus sont interrogés sur la pertinence de maintenir ou non ce projet d'échangeur.

Hormis les représentants de Varenes-sur-Loire qui souhaitent recueillir l'avis de leur conseil municipal, les délégués présents affirment leur intérêt pour la réalisation de cet échangeur qui bénéficiera au-delà du territoire du Pays Allonnais et du Saumurois, aux bassins de vie du Bourgueillois et du Chinonais (37), au site culturel régional de l'Abbaye Royale de Fontevraud et au Center Parcs « Le Bois aux Daims » à Morton (86), voire au-delà.

Le Comité Syndical valide donc le maintien de cet échangeur et charge M. le Président de transmettre cette délibération à la société VINCI Autoroutes, à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, au Département de Maine-et-Loire, à la Région des Pays de la Loire et à la Préfecture de Maine-et-Loire afin que toutes les dispositions soient prises pour favoriser la réalisation de ce projet.

Il confirme également que cet échangeur nécessitera la réalisation de la déviation du bourg de Varenes-sur-Loire ainsi que celle d'un nouveau pont sur la Loire afin d'absorber le trafic de véhicules induit. Ces projets s'inscrivent dans la durée et à moyen terme.

### **Marchés de Producteurs de Pays**

Afin de faire le point sur la campagne 2021 des Marchés de Producteurs de Pays organisés sur le Pays Allonnais, la Chambre d'Agriculture représentée par Madame Nathalie FOURREAU organise une réunion le 8 novembre prochain au Domaine JOULIN à Chacé. Ce sera l'occasion de prendre en compte pour la prochaine édition 2022 les remarques des producteurs et des collectivités.

D'un commun accord, les marchés devraient être reprogrammés les vendredis en fin d'après-midi et sans que les communes mettent à disposition des stands. Il y a également une volonté des élus de permettre aux producteurs locaux non adhérents à la Charte des MPP de la Chambre d'Agriculture de pouvoir participer uniquement dans leur commune.

Il est aussi proposé de resserrer le calendrier de cette organisation. C'est La-Breille-les-Pins qui débutera la prochaine saison et Vivy qui la clôturera.

*Monsieur Jean-François MIGLIERINA quitte la séance à 18h50.*

### **Anjou Numérique -Déploiement de la fibre**

M. Philippe BERTHELOT fait le point sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Il fait part d'une réunion qui sera organisée par le Syndicat Anjou Numérique le 9 décembre à Angers qui traitera outre de l'avancement du déploiement, des projections et des usages numériques et des problématiques de l'adressage et de l'élagage.

Il est rappelé que M. Philippe BERTHELOT et Mme Béatrice LEVEQUE sont les référents numériques du territoire auprès d'Anjou Numérique.

---

**Aide sociale Départementale**

Mme Maryvonne NEAU rappelle la rencontre programmée au PAMA d'Allonnes avec les services de la Maison des Solidarités le jeudi 2 décembre prochain au cours de laquelle seront présentés tous les dispositifs et les missions de la MDS en faveurs des familles.

---

**Aides financières du Département**

Dans le cadre de son dispositif d'aides financières, M. Guy BERTIN indique que les communes peuvent d'ores-et-déjà envoyer aux services du Conseil Départemental leurs projets d'aménagements pour un éventuel financement. Il en va notamment de ceux se rapportant aux aménagements de voies cyclables, d'aires de jeux pour enfants de type city-stade.

---

**Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement – Rapport CLECT du 21 septembre 2021**

M. le Président aborde le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 21 septembre 2021 qui est soumis à l'avis de l'ensemble des conseils municipaux par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour connaître la position des communes du Pays Allonnais.

3 sujets sont traités dans ce rapport :

- Antenne musicale Gennes-Val-de-Loire (Point 2),
- Digue non domaniale de Saumur (Point 3),
- SIVU de la Gravelle (Point 4) ;

Si les points 2 et 4 ne semblent pas rencontrer d'opposition, il semblerait que ce n'est pas le cas du point n° 3. Plusieurs collectivités de la CASVL se sont d'ailleurs déjà positionnées contre et d'autres se sont abstenues.

M. Guy BERTIN explique la raison de ces décisions défavorables de certaines communes et notamment Neuillé à l'encontre de ce rapport qui ne concernent effectivement que le point 3, mais comme il ne peut y avoir de vote séparé c'est l'ensemble du rapport qui est rejeté.

Pour ce point n° 3, la CLECT n'a pas tenu compte des investissements lourds qui sont déjà programmés dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la CASVL. Aussi la Ville de Saumur n'est pas impactée financièrement pour les travaux de confortement de la digue non domaniale qu'elle aurait pu prendre à sa charge avant le transfert.

M. Gilles TALLUAU indique que sa commune n'a également pas approuvé ce rapport.

---

*La séance est levée à vingt heures quinze minutes.*

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 10/11/2021